



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle de perception pour 2024

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** suivant l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle de perception des taxes et autres redevances pour l'année 2024 est complété et déposé à mon bureau et que la municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes à compter du 30 janvier 2024;

**QUE** tout propriétaire qui ne reçoit pas dans un délai raisonnable, après cette date, son ou ses comptes de taxes pour l'année 2024 doit le ou les réclamer au bureau de la municipalité;

**QUE** toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Cuthbert, ce vingt-deuxième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier